

***Réseau européen
pour un développement urbain durable
« SUDEN »***

Pour plus d'information : <http://www.suden.org>, welcome@suden.org et ccv@wanadoo.fr

Téléphone 33 (0)4 93 40 29 30 ou (0)6 27 20 34 96

Adresse : 353 Chemin de Peyniblou, F- 06560 VALBONNE, France

Rappel des objectifs du réseau¹ :

- **RASSEMBLER LES ACTEURS** du management urbain et du développement urbain: l'association européenne pour un développement urbain durable se veut le lien entre tous les acteurs du développement durable urbain en vue d'une meilleure qualité de vie pour tous.
- **CAPITALISER** les savoirs (démarches et outils), les compétences et les expériences
- **PROPOSER** des démarches, outils, thèmes de réflexion, recherches, etc. : L'association a pour vocation de devenir une force de proposition aux différentes échelles (territoriales, thématiques, sectorielles ou professionnelles) des projets urbains. Il s'agit de monter des groupes de travail ou des projets européens de recherche et de démonstration.
- **DIFFUSER** les démarches, outils et résultats des expériences et projets, **INFORMER** et **SENSIBILISER** l'ensemble des acteurs.
- **FORMER** les professionnels et experts de demain.

L'adhésion signifie l'adhésion aux principes du développement durable urbain.

Nom, tampon et signature :

Bulletin d'adhésion

Nom de l'organisme ou personne physique:

Nom et prénom du correspondant:

Adresse :

Tél :

Fax :

E-mail :

Montant (et mode) de la cotisation payée:

Mode de paiement : espèces, chèque ou virement à Association SUDEN Code banque : 18 315

Code guichet : 10 000

N° de compte : 04319850843 clé 78

Nom de la banque: Caisse d'Epargne Côte d'Azur

Adresse de la banque: 2 bis, rue du Frêne, F- 06 560 VALBONNE

¹ Selon l'article 2 des statuts de l'association Loi 1901 (consultables sur le site web de l'association)

MONTANTS DES COTISATIONS

Les montants des cotisations ont été fixés lors de l'Assemblée Générale du 17 Septembre 2004 et sont précisés ci après :

- **Pour les partenaires français et des Etats membres de l'Union Européenne dont le PIB par habitant est supérieur à 10 000 euros par an :**

Services déconcentrés de l'Etat : pas de cotisation mais possibilité d'être membre donateur

Etudiants et chômeurs : 20 €

Personnes physiques et associations à but non lucratif : 50 €

Universités : 50 €

Collectivités territoriales et établissements publics (EPIC) :

- représentant moins de 10 000 habitants : 150 €
- de 10 000 à 50 000 habitants : 200 €
- de 50 000 à 100 000 habitants : 400 €
- plus de 100 000 habitants : 600 €

Bailleurs sociaux :

- moins de 5 000 logements : 200 €
- de 5 000 à 15 000 logements : 400 €
- plus de 15 000 logements : 600 €

Entreprises privées, SARL, SA, SAS... (ainsi que SEM, associations assujetties à la TVA...) :

- moins de 50 salariés : 100 €
- de 50 à 500 salariés : 600 €
- plus de 500 salariés : 1 000 €

- **Pour les pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 500 € / an :**

Diviser ces montants par quatre

- **Pour les pays dont le PIB par habitant est compris entre 2 500 € / an et 10 000 € par an :**

Diviser ces montants par deux